

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le quinze avril à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire

Présents : MM. SALA, GRATACOS, Mmes HUMBERT, DARDENNE,

MM. FERNANDEZ, GIMENEZ, HUESCA, LECOINTE, RAMIA

Mmes. HUGUEN-RIGAILL, BENEZET, MATHEU, MAZODIER, PERARNAUD, VILLARD.

Absents excusés : M. CLARIMON procuration à M. MARTIN, Mme ALBERNY

Secrétaire : Mme BENEZET

Date de la convocation : 9 avril 2010

I/ FINANCES

- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 ET COMPTES DE GESTION

Monsieur SALA Louis prend la présidence pour présenter les comptes administratifs 2009.

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 187 389.39 €
Recettes	1 236 732.21 €
Excédent	49 342.82 €
Excédent antérieur reporté	43 447.63 €
Résultat de clôture excédent	92 790.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	778 922.74 €
Recettes	670 538.58 €
Déficit	108 384.16 €
Excédent investissement reporté	108 620.77 €
Résultat de clôture excédent	236.61 €

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement	694 276 €
Recettes d'investissement	678 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2009 et le compte de gestion du receveur municipal.

BUDGET LOTISSEMENT 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	446 399.63 €
Recettes	446 399.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	458 417.07 €
Recettes	366 329.10 €
Déficit	92 087.97 €
Résultat de clôture déficit	92 087.97 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2009 et le compte de gestion du receveur municipal.

- **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010**

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget primitif 2010 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2 456 067 €
RECETTES 2 456 067 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2 738 825 €
RECETTES 2 738 825 €

Il décide de ne pas augmenter le taux des contributions directes 2010.

- **EMPRUNTS A SOUSCRIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de la cantine scolaire. Il convient de réaliser un emprunt de 150 000 € pour financer les travaux. Après avoir pris connaissance des différentes offres, le choix du Conseil Municipal se porte sur l'établissement bancaire Ste DEXIA. Vote à l'unanimité.

- **VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'offre de convention avec les services de l'Etat qui propose lorsque la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 de lui faire bénéficier du versement anticipé d'attribution du FCTVA au titre des dépenses 2009. Voté à l'unanimité.

II/ URBANISME

- **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec la DDTM dans le cadre de l'ATESAT. Le Conseil Municipal considérant que les modalités d'échanges avec les services de l'Etat sont satisfaisantes décide à l'unanimité de la signature d'un contrat d'un an renouvelable deux fois, pour un montant de 422.13 €.

- **FIXATION DU PRIX DE VENTE LEFEVERE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des travaux d'aménagement du Correch près du Mas Belrich, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 4. Il rend compte à l'Assemblée de l'avis des Domaines et propose une acquisition à 0.86 € le m². Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'acquisition de cette parcelle et précise que l'acte sera établi en l'étude de Maître de Besombes, notaire à Perpignan.

III/ PERSONNEL COMMUNAL

- **CREATION DE DEUX POSTES D'AUXILIAIRES**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création de deux postes d'auxiliaires nécessaires au bon fonctionnement de la Bibliothèque et du service technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Territorial Contractuel 2^{ème} classe à 20/35^{ème} et un poste d'Adjoint Territorial Contractuel 2^{ème} classe à 28/35^{ème}.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vidal propriétaire du snack kebab souhaiterait transférer la licence III liée à son établissement dans une autre commune. Monsieur le Maire émettra un avis défavorable à cette demande.

Depuis l'augmentation des tarifs de l'UDSIST, le coût de revient des repas achetés par la Commune est supérieur aux tarifs qu'elle facture aux familles. Il conviendrait de délibérer sur une augmentation des prix.

Il y aura lieu également d'augmenter le prix de l'eau de 0.20 €/m³. Sa fixation sera effectuée par la Communauté de Communes, mais l'avis du conseil municipal est demandé.

La séance est levée à 21 h 15
Pour Copie Conforme,

Fait à Montescot le 23 avril 2010

Le Maire,

Michel MARTIN